



# COMMUNE DE RENNAZ

## CONSEIL GENERAL

### EXTRAIT

du procès-verbal 21 de la législature 2016-2021  
de la séance ordinaire du Conseil général de Rennaz

du 20 mai 2021

**Présidence :** Monsieur Yvan Burnier, Vice-président  
24 conseillères et conseillers présents avec le Vice-président.

#### LE CONSEIL GENERAL DE RENNAZ

- **vu** le préavis municipal 46/2016-2021 relatif à la révision du règlement de l'Entente intercommunale du SDIS du Haut-Lac ;
- **entendu** le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet ;
- **considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour et qu'il a été accepté **à main levée à l'unanimité, tel que présenté.**

#### DECIDE

1. D'approuver les modifications du Règlement de l'Entente intercommunale du SDIS du Haut-Lac ;
2. Sous réserve de leur approbation par les organes délibérants des autres communes membres de l'Entente intercommunale, de soumettre ces modifications du règlement au Canton pour approbation.

Ainsi délibéré en séance du 20 mai 2021.

Au nom du Conseil général

  
Le Vice-président  
Yvan Burnier



  
La Secrétaire  
Valérie Teissl